

Charles ROBINET-DUFFO
Président-Directeur Général
Groupe Henner
14 boulevard du Général Leclerc
92200 Neuilly-sur-Seine
France

Neuilly-sur-Seine, le 04/08/2021

Objet : Lettre de ré-adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Groupe Henner renouvelle son soutien aux Dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de continuer à intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable.

Depuis 2003, le Groupe Henner n'a jamais cessé d'inscrire les Dix principes du Global Compact dans sa stratégie. Toutefois, nous n'avons malheureusement pu tenir nos engagements de publication de la Communication sur le Progrès ces deux dernières années. En raison de réorganisations internes et de la mobilisation très forte du groupe pour accompagner nos collaborateurs mais aussi nos clients et assurés dans la gestion, entre autres, de la crise sanitaire durant laquelle, compte tenu de notre activité de courtier en assurances de personnes (santé et prévoyance), nos équipes ont été fortement sollicitées. En effet, face aux impacts de la crise, nous avons eu à cœur d'accompagner et d'assurer une continuité d'activité pour l'ensemble de nos salariés et de développer de nouveaux services pour répondre à leurs besoins et à ceux de nos clients (plateforme de prévention santé, module d'accompagnement psychologique via des enquêtes de prévention des risques psycho-sociaux lié à la situation de confinement et via la mise en place d'une cellule d'écoute dédiée avec des professionnels de santé...). Dans ce contexte, nous espérons que vous ne nous tiendrez pas rigueur de ce manquement exceptionnel et vous réitérons notre engagement entier à soutenir les Dix principes du Global Compact.

Le Groupe Henner fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date de ré-adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Charles ROBINET-DUFFO,

Président-Directeur Général

